



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

53 | automne 2007
La nature en partage

Le redoul, herbe des tanneurs et des teinturiers. Collecte, commercialisation et utilisations d'une plante sauvage dans l'espace méridional (XIII^e-XV^e siècles)

Redoul, Coriaria myrtifolia L., a tanner's and dyer's plant. Collecting, trade and uses of a native plant of the Mediterranean ecosystems (13th-15th c. AD)

Dominique Cardon et Anthony Pinto



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/3443>

DOI : [10.4000/medievales.3443](https://doi.org/10.4000/medievales.3443)

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2007

Pagination : 51-64

ISBN : 978-2-84292-211-5

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Dominique Cardon et Anthony Pinto, « Le redoul, herbe des tanneurs et des teinturiers. Collecte, commercialisation et utilisations d'une plante sauvage dans l'espace méridional (XIII^e-XV^e siècles) », *Médiévales* [En ligne], 53 | automne 2007, mis en ligne le 17 décembre 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/3443> ; DOI : [10.4000/medievales.3443](https://doi.org/10.4000/medievales.3443)

Tous droits réservés

Dominique CARDON
Anthony PINTO

**LE REDOUL, HERBE DES TANNEURS ET DES TEINTURIERS.
COLLECTE, COMMERCIALISATION ET UTILISATIONS
D'UNE PLANTE SAUVAGE DANS L'ESPACE MÉRIDIONAL
(XIII^e-XV^e SIÈCLES)**

Le redoul ou corroyère, *Coriaria myrtifolia* L., est nommé *raudor*, *rodor*, *roudor*, *roldor*, ou *reudor* dans les textes en provençal, occitan et catalan médiévaux. La plus ancienne mention connue de cette plante, datant de 932, se trouve dans un nom de lieu et implique sa présence dans le comté de Manresa, au nord-ouest de Barcelone¹. C'est la similitude de ses noms vernaculaires avec ceux encore usités actuellement pour la plante, du sud de la France au sud-est de l'Espagne actuelle, ainsi que ses emplois en tannerie et teinture, attestés dans des textes dès le Moyen Âge et jusqu'à une époque récente, qui ont permis d'identifier cette plante avec certitude.

Souvent confondue par les historiens avec le sumac des corroyeurs, *Rhus coriaria* L., un petit arbre indigène, et aussi cultivé dans certaines régions de la Méditerranée, la corroyère n'a pas fait l'objet d'attention particulière pour le Moyen Âge. Cette situation, mais plus encore la confusion sur l'identification de cette plante ont largement contribué à en sous-estimer l'importance pour les sociétés méridionales aux époques anciennes. Or, à partir de la fin de la période médiévale celle-ci, après conditionnement, était utilisée parfois massivement dans plusieurs processus de production industrielle. Ces débouchés stimulèrent son exploitation dans les campagnes et la mise en place de réseaux de collecte. La transformation de la ressource en matière première et son utilisation sont parfois, par chance, éclairées par les sources médiévales.

1. « In comitatum Manresa, in terminio de Kastro Rosetorium... », F. UDINA MARTORELL, *El Archivo condal de Barcelona en los siglos IX-X. Estudio crítico de sus fondos*, Barcelone, 1951, p. 204, § 104. Le nom de la plante en latin, *ros (rhus) tyrius* (sumac de Tyr), trahit déjà une confusion avec le sumac des corroyeurs, *Rhus coriaria* L., explicable par la communauté d'usages et le voisinage occasionnel des deux plantes – pourtant très différentes du point de vue botanique – dans les garrigues méditerranéennes.

Les informations fournies par les sources aragonaises et languedociennes médiévales, exclusivement urbaines, permettent de saisir l'importance économique et technique d'une plante dont il convient de décrire, en premier lieu, les particularités botaniques et chimiques qui justifient ses emplois.

Les caractéristiques de la plante

Le redoul est la seule espèce en Europe représentant la famille botanique des *Coriariaceae*, laquelle ne comprend qu'un seul genre, *Coriaria*, rassemblant peu d'espèces (quinze d'après la révision la plus récente) dispersées sur les autres continents².



Le redoul ou corroyère à feuille de myrte (*Coriaria myrtifolia* L.)
Aquarelle de Philippe Martin

2. B.-A. BOHM, R. ORNDUFF, « Leaf flavonoids and ordinal affinities of Coriariaceae », *Systematic Botany*, 6-1, 1981, p. 15-26.

Le redoul est un arbuste de trois mètres de haut, à rameaux grisâtres, de section carrée. Les feuilles sont sessiles, généralement opposées mais parfois groupées par trois ou plus, ovales, acuminées, à trois nervures. Les inflorescences terminales verdâtres forment des épis dressés. Les fleurs petites ont cinq styles saillants rougeâtres, cinq sépales et cinq pétales, dix étamines. Les fruits noirs sont formés de cinq carpelles charnus étalés en étoile, contenant chacun une graine.

Le redoul forme des buissons denses sur les talus humides et dans les ripisylves des pays de la Méditerranée occidentale : en Europe, de la Grèce à l'Espagne et en Afrique du Nord. C'est une plante toxique. Le périanthe charnu qui enveloppe les fruits les fait ressembler vaguement à des mûnes noirâtres. Consommés accidentellement, ils ont provoqué des empoisonnements graves – dus à des lactones de sesquiterpènes, la coriamyrtine et la tutine – et même le feuillage est dangereux. Les symptômes s'apparentent à une intoxication alcoolique, d'où l'un des noms vernaculaires de la plante en castillan : *emborrachacabras*, littéralement enivre-chèvres.

Malgré sa toxicité, l'arbuste fut largement utilisé en Languedoc et dans l'est de l'Espagne comme source de tannin et en teinture. Ces usages sont dus à la richesse des *Coriaria* spp. en tannins, particulièrement concentrés dans l'écorce des tiges et de la racine mais présents également dans les feuilles, où ils coexistent avec des colorants jaunes du groupe chimique des flavonoïdes. Ces tannins font partie du groupe des tannins hydrolysables, comme les tannins de galls. Seuls, ceux d'une espèce asiatique, *Coriaria japonica* A. Gray, ont été caractérisés³. Les flavonoïdes présents dans les feuilles de douze espèces de *Coriaria*, dont le redoul, *C. myrtifolia*, ont été analysés⁴ : ils sont semblables dans toutes les espèces étudiées et il est probable que cette homogénéité chimique se retrouve dans leur composition en tannins.

La composition chimique du redoul en fait donc une substance tannante, propre à transformer les peaux d'animaux récemment écorchés en cuir, un matériau imputrescible, résistant, souple et relativement imperméable, d'un emploi très répandu dans de nombreuses branches d'activités. Par ailleurs, la réaction chimique bien connue des tannins avec les sels de fer, produisant des précipités noirs, est à la base de la fabrication d'une partie des encres utilisées dès le Moyen Âge et sert aussi à teindre en noir ou gris divers

3. T. HATANO, S. HATTORI, T. OKUDA, « Tannins of *Coriaria japonica* A. Gray. II. Coriariins C, D, E and F, new dimeric and monomeric hydrolyzable tannins », *Chemical and Pharmaceutical Bulletin*, 34-11, 1986, p. 4533-4539 ; T. HATANO, R. YOCHIHARA, S. HATTORI, M. YOCHIZAKI, T. SHINGU, T. OKODA, « Tannins of *Coriaria japonica* A. Gray. III. Structures of coriariins G, H, I and J », *Chemical and Pharmaceutical Bulletin*, 40-7, 1992, p. 1703-1710.

4. Cf. n. 2 : ce sont principalement des 3-O-monoglycosides de la quercétine et du kaempferol (glucosides, galactosides, arabinosides, xylosides et rhamnosides). Des diglycosides ont également été isolés : les 3-O-rutinosides de ces deux mêmes flavonols, ainsi que leur 3-O-xylosylglucoside (ou 3-O-glucosylxyloside) en faibles quantités. Le 7-O-β-D-glucopyranoside de la naringénine est également un composé majeur dans la plupart des espèces.

supports textiles⁵. Mais les effets potentiellement corrosifs de ce type de teinture n'ont pas manqué de susciter une abondance de règlements visant à en limiter les emplois et même à l'interdire dans certains cas. C'est là un second groupe de sources mettant en lumière l'importance technique et économique du redoul. Enfin, un document plus tardif, le carnet d'un teinturier languedocien rédigé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, contient de nombreuses recettes illustrées d'échantillons de drap teint qui montrent bien l'utilité du redoul comme ingrédient colorant dans la réalisation d'une gamme étendue de nuances⁶.

Ces usages expliquent la mise en place de toute une filière de récolte, de conditionnement et d'acheminement de la plante sur les lieux d'utilisation qu'il convient à présent de décrire.

Exploitation et collecte dans les campagnes

L'organisation de la collecte de la corroyère reste mal éclairée par les sources médiévales. Cette situation tient en partie au fait qu'au cours de cette période, institutions ecclésiastiques, seigneurs, royauté ont à l'évidence peu cherché à établir des redevances sur cette ressource, les prélèvements se faisant surtout sur la circulation et la vente de la matière première. Le coutumier de Valence ou *furs de Valencia*, rédigé en 1261, précise ainsi que la collecte de la corroyère est franche de tout droit⁷. Dans leur ensemble, les prélats ne semblent pas non plus avoir levé des redevances sur cette plante. Alors que l'évêque de Narbonne possédait un droit coutumier, et ce dès le XII^e siècle, sur la « récolte de la grana », le kermès, il n'en avait aucun sur la corroyère⁸. En Catalogne, de rares cas attestent néanmoins de la levée de dîmes sur le redoul. Dans l'évêché de Gérone, l'hôpital d'Hostalric en percevait dans quelques paroisses de la Selva⁹.

La rareté des redevances établies sur la plante a largement contribué à sous-estimer la réalité de son poids économique, notamment dans les campagnes. Or, pour certains ruraux, habitants des bourgs, voire à un degré moindre pour des citadins, la corroyère constituait sans doute un complément de revenu, jusqu'ici ignoré, mais non négligeable. Dans la région de Valence, à la périphérie de Castellón de la Plana, les propriétaires terriens tiraient profit de cette ressource disponible sur leurs terres¹⁰. Les autorités urbaines

5. D. CARDON, *Le Monde des teintures naturelles*, Paris, 2003, p. 536-537 ; Ead., *Natural Dyes*, Londres, 2007, p. 409-410 et 691-692.

6. D. CARDON éd., *Mémoires de teinture : traité d'un teinturier languedocien anonyme de la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Londres, à paraître, f° 67-76, f° 86-92.

7. G. COLÓN, A. GARCIA éd., *Furs de València*, 4 vol., Barcelone, 1970-1983.

8. D. CARDON, « La garrigue monde de l'écarlate », *Études Rurales*, 151-152, 1999, p. 35.

9. Ch. GUILLERÉ, « Criteris medievals per a l'estudi comarcal : el cas de la Selva a través de les enquestes episcopals », *Quaderns de la Selva*, 2, 1983, p. 90.

10. Les *llibres de vâlues de la Peyta*, rédigés entre les années 1456 et 1487, mentionnent les propriétaires qui vendaient du *raudor*, cf. P. IRADIEL, D. IGUAL, G. NAVARRO, J. APARICI, *Oficios artesanales y comercio en Castelló de la Plana (1371-1527)*, Castellón de la Plana, 1995, p. 110.

n'hésitaient d'ailleurs pas à réglementer la coupe des « redoulières ». Dans une ordonnance promulguée en 1411, la municipalité de Reus, dans la région de Tarragone, interdisait ainsi de serper les arbustes déjà coupés dans l'année et ce jusqu'au mois de juillet¹¹. En effet, la repousse n'est pas encore, à cette époque de l'année, suffisamment riche en tannins, car il faut laisser le temps à la plante de se lignifier et synthétiser à nouveau des tannins. D'autres statuts municipaux de Reus, précisent également que les *jurats* et les prud'hommes en accord avec le seigneur du lieu, interdisaient de faire paître le bétail dans les « redoulières »¹². À travers cette mesure, les autorités urbaines cherchaient sans doute à protéger le bétail des effets toxiques du redoul, mais aussi à protéger des prédatons la plante, qui, au printemps, est le plus riche en tannins et bonne à être prélevée.

Après la taille des arbustes, les paysans acheminaient parfois leurs cargaisons vers les villes et bourgs industriels approvisionnant ainsi les marchés urbains¹³. Les bêtes de sommes chargées de corroyère étaient d'ailleurs, à leur passage, régulièrement frappées d'un droit à l'entrée des villes. Si certains ruraux venaient vendre directement leurs chargements, les négociants urbains se chargeaient en réalité de rassembler et collecter la corroyère dans les campagnes. Sur les quatre-vingts actes notariés rédigés entre les années 1260 et les années 1330 et relevés dans les séries des notaires de Castelló d'Empúries, capitale du comté d'Empúries situé à l'extrême nord de la Catalogne, seulement trois mentionnent des villageois parmi les revendeurs de redoul. Cette situation semble bien traduire la mainmise croissante des marchands sur le trafic réalisé entre les campagnes et les villes.

Pour réunir et trouver la matière première, des marchands s'associaient parfois avec des ruraux. Ces derniers parcouraient alors les campagnes à la recherche de la matière première¹⁴. Entre les campagnes et les centres urbains, mais aussi de localité à localité s'organisait un réseau de collecte et de redistribution.

D'un peu partout, la plante était ainsi acheminée vers les centres urbains. Dès le XIII^e siècle au moins, mesurage, péages, marchés et vente s'organisaient autour de l'entrée de la matière première en milieu urbain.

Mesurage, contrôle et organisations des marchés urbains

Le contrôle des poids et mesures tient une place de choix dans les règlements de police économique rédigés à partir du XII^e siècle en Languedoc, un

11. J.-M. GUIX SUGRANYES, *El « llibre de la Cadena » de Reus. Règim jurídic de la vila en l'Edat Mitjana*, II, Reus, 1963, p. 113.

12. ID., *El « llibre de la Cadena »...*, *op. cit.*, p. 113-144, p. 155.

13. En 1253, l'abbé de Sant Esteve de Banyoles exempta les habitants de Banyoles des taxes sur le commerce du *rodor*, cf. L.-G. CONSTANS SERRATS, *Diplomatari de Banyoles. II de l'any 1051 al 1299*, Banyoles, 1987, p. 343.

14. Arxiu Històric de Girona (désormais abrégé en : AHG), Notariat de Castelló d'Empúries (désormais abrégé en : NC), reg. 365, f^o 69, 27 juillet 1322.

peu plus tard en Catalogne¹⁵. Dans ce contexte, autorités royale et municipale intervenaient afin d'assurer le mesurage de la corroyère en *mitgeres*, émines et autres capacités de mesure¹⁶. Au contrôle exercé pour éviter les fraudes sur les quantités mesurées s'ajoutait un contrôle qualitatif. À Montpellier, dès le début du XIII^e siècle, sont mentionnés des « gardes des plantes du métier du tannage », *las gardas de las herbas del mestier de la blanquaria*¹⁷. Des représentants des tanneurs prêtaient serment afin de contrôler la qualité de cinq plantes – dont la corroyère – utilisées pour préparer les cuirs. Ce contrôle s'exerçait souvent au cours du mesurage. Le roi d'Aragon, ainsi que les autorités urbaines, généralement en accord avec les associations de métiers, prirent également des dispositions afin de garantir la qualité de la matière première mise en vente. En 1266, le roi d'Aragon Jacques le Conquérant, pour lutter contre les fraudes sur le mesurage du *rodoul*, établit conjointement plusieurs règlements empêchant de mêler à la corroyère des plantes vaguement similaires¹⁸. Une ordonnance barcelonaise portant sur la vente du *roudor*, datée du 30 décembre 1407, précise d'ailleurs la nature de la fraude : la corroyère était parfois mêlée à de la lavande, « *gotzema* » et/ou de la garrouille ou chêne kermès, « *garriga* »¹⁹. Afin d'éviter toute tromperie, les autorités barcelonaises restreignirent son aire de vente à son emplacement traditionnel qui prit alors le nom coutumier de *plaça del roudor*. La présence de marchés ou la multiplication des foires au cours du XIII^e siècle facilitèrent également l'approvisionnement des villes.

À partir du milieu du XIII^e siècle, l'évêque de Vic concédait dans sa cité, sur la place du marché, le *mercadal*, des emplacements réservés à sa vente²⁰. Les foires favorisaient elles les échanges régionaux comme les foires des Rameaux, célébrées à Castelló d'Empúries qui accueillait des négociants de Besalú, vendeurs de redoul²¹. Leurs clients étaient surtout originaires de la capitale comtale et parfois de Camprodon, ville des Pyrénées catalanes²².

15. Sur cette question, cf. A. GOURON, *La réglementation des métiers en Languedoc au Moyen Âge*, Paris-Genève, 1958, p. 61 et sq.

16. À Barcelone, l'existence d'une mesure propre à la corroyère est antérieure à 1266, cf. R. GENIS BAYES, « Jaime I y los curtidores en la Corona de Aragón », *Boletín de la asociación química Española de la industria del Cuero*, 9-62, p. 66. À Reus, ville située près de Tarragone, le récipient servant à mesurer la corroyère, propriété municipale, était marqué par deux roses, cf. L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers i assahonadors de Reus*, Reus, 1954, p. 36. En Languedoc aussi, des mesures spécifiques furent instaurées, cf. A. SABARTHES, *Règlements et sentences consulaires*, Limoux, 1852, p. 40-41.

17. V. FOREST, O. GINOUEZ, L. FABRE, « Les fouilles de la faculté de droit de Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen Âge », *Archéologie du Midi Médiéval*, 22, 2004, p. 65.

18. R. GENIS BAYES, « Jaime I... », art. cit., p. 66.

19. M. BAJET, *Aspectes del comerç a Catalunya en el segle XVI segons els llibres dels Mostassas. Transcripció dell libre de la mostassafia de Barcelona de 1560*, Lérida, 1996, p. 338-340.

20. R. GENIS BAYES, *El rA.M. de la pell a Vich*, Vic, 1959, p. 34.

21. AHG, NC, reg. 106, f^o 97, 14 avril 1322.

22. *Ibid.*, reg. 104, non fol., 28 avril 1321.

C'est lors de la tenue de ce rendez-vous marchand qu'étaient soldées certaines créances portant sur l'acquisition de corroyère²³. Les opérations commerciales qui s'organisaient lors de ces foires étaient loin d'être négligeables.²⁴ Les surplus ainsi dégagés de la région de Besalú permettaient d'alimenter le secteur de la tannerie-mégisserie, bien développé à Castelló d'Empúries, qui, en outre, les exportait. À la redistribution locale et régionale, s'ajoutait alors un commerce réalisé à l'échelle du Levant ibérique et du Midi.

Le commerce au long cours

De l'Aragon, en passant par le Levant ibérique ou le Languedoc, de nombreuses leudes mentionnent de la corroyère parmi la liste des produits soumis à la taxe²⁵. La plus ancienne mention est enregistrée à Narbonne (1152)²⁶. À travers le relevé de ces différents péages c'est de fait l'aire de diffusion et d'utilisation de la corroyère qui se dessine. L'absence de la Provence n'est pas un hasard. Bien que présente dans cette zone, les sources provençales semblent confirmer l'absence de la plante dans les échanges ou dans l'industrie du cuir²⁷. En revanche, pour la Catalogne, et à un degré moindre pour le royaume de Valence, de nombreuses données soulignent un trafic régulier portant sur cette matière.

L'historienne Claude Carrère a été l'une des premières à mettre en lumière l'existence d'un flux reliant Barcelone et le Maresme, région s'étalant entre la capitale catalane et le diocèse de Gérone, ainsi qu'avec La Selva située entre le Maresme et le Géronais. Depuis Barcelone, des exportations étaient réalisées en direction des Baléares et du royaume de Valence²⁸. Les expéditions étaient parfois assurées par de petites associations commerciales regroupant des marchands, des mégissiers ou des savetiers. Dans ce trafic, des facteurs étaient alors chargés d'écouler les cargaisons dans les royaumes de Majorque et de Valence. La ville de Valence importait aussi de Catalogne

23. *Ibid.*, reg. 78bis, f° 7v°, 21 mai 1305.

24. *Ibid.*, reg. 1209, non fol., 6 février 1317.

25. A. SABARTHES, « Les coutumes, libertés et franchises de Montréal (Aude) d'après un manuscrit inédit », *Mémoires de la société des arts et des sciences de Carcassonne*, 8, 1896, p. 19 ; Archives Municipales (désormais AM) de Toulouse, AA1, juin 1204, enquête sur le péage de Saint-Jory ; Sur les péages de la couronne d'Aragon, cf. M. SENDRA CENDRA, *Aranceles aduaneros de la corona de Aragon (siglo XIII)*, Valence, 1966, p. 11 et sq. ; p. 55 et p. 67.

26. AM de Narbonne, AA103, 3^e thalamus, *leudary vielh de Narbona*, 1152, acte publié dans G. MOUYNES, *Ville de Narbonne. Inventaire des archives communales antérieures à 1790. Annexes de la série AA*, Narbonne, 1871, p. 4.

27. Les leudaires provençaux, ainsi que les règlements concernant le tannage des peaux, voire les études réalisées sur les échanges en Provence ne révèlent pas sa présence, cf. R. PERNOD, *Les statuts municipaux de Marseille*, Paris, 1949 ; G. GAUTHIER-ZIEGLER, *Histoire de Grasse, depuis les origines du consulat jusqu'à la réunion de la Provence à la couronne*, Paris, 1935.

28. Cl. CARRÈRE, *Barcelone centre économique à l'époque des difficultés, 1380-1462*, I, Paris-La Haye, 1967, p. 361.

de grandes quantités de *roudor*. Dans le dernier quart du xv^e siècle, plus de deux mille sacs y arrivaient ainsi annuellement de la Principauté de Catalogne²⁹.

Jusqu'au milieu du xiv^e siècle, cette matière première fit l'objet d'un commerce intense entre le nord de la Catalogne et le Languedoc. Les premières exportations signalées par la documentation notariale catalane datent des années 1260³⁰. Suite à la croissance de l'industrie du cuir en Languedoc et en Catalogne, à la charnière des xiii^e et xiv^e siècles, la commercialisation du redoul connu dans le comté d'Empúries un essor important. Régulièrement, des navires de cabotage transportant jusqu'à trois cents sacs partaient en direction d'Aigues-Mortes, d'Agde, de Lattes ou encore des graus de Vic-la-Gardiole et de Cauquillouse, situés près de Montpellier³¹. De grosses expéditions pouvaient aussi être organisées. En 1284, deux Castellonais louèrent plusieurs embarcations pour expédier vers Montpellier et Narbonne cent vingt sacs de corroyère³².

Narbonne et Montpellier constituaient de loin les plus gros centres importateurs en Languedoc³³. Au cours de la première moitié du xiv^e siècle, la ville de Montpellier, le principal centre demandeur de corroyère catalane, fut peu à peu dépassée par Narbonne. Pour preuve, en 1321, un Castellonais chargea un blanquier ou tanneur narbonnais de récupérer les sommes qui lui étaient dues par quatorze de ses confrères³⁴. À l'évidence, les blanquiers narbonnais étaient de gros consommateurs de redoul³⁵. L'essor de la draperie narbonnaise n'est peut-être pas étranger à cette situation, puisque la corroyère sert aussi à délainer les peaux.

Les ports catalans de Sant Feliu de Guíxols ou de Tossa constituaient également des débouchés pour la corroyère collectée dans le diocèse de Gérone (Selva, Pla de l'Estany, Gironès)³⁶. Ces exportations s'effectuaient exclusivement dans une aire comprise entre Montpellier, Alicante et Majorque. Ces courants d'échanges médiévaux reflètent ainsi l'importante demande générée par les industries et en particulier celle du cuir.

29. J. GUIRAL-HADZIOSOFF, *Valence : port méditerranéen au xv^e siècle (1410-1525)*, Paris, 1986, p. 315.

30. AHG, NC, reg. 206, f^o 81, 27 mars 1265.

31. A. PINTO, « Le trafic de cabotage entre le comté d'Empúries et le Languedoc de la fin du xiii^e siècle jusqu'au milieu du xiv^e siècle » dans *128^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Bastia, avril 2003, à paraître.

32. AHG, NC, reg. 414, f^o 10v, 1284.

33. A. PINTO, *Commerce et draperie dans le comté d'Empúries (1260-1497)*, thèse de doctorat, Université de Savoie, dir. Ch. Guilleré, I, 2002, p. 148-149.

34. AHG, NC, reg. 106, f^o 12, 19 octobre 1321.

35. Un blanquier narbonnais fit par exemple l'acquisition de cent cinquante sacs, *ibid.*, reg. 141, non fol., 15 janvier 1339.

36. A. PINTO, *Commerce...*, *op. cit.*, I, p. 150 ; M. ZUCCHITELLO, *Homes, vaixells i mercaderies de Tossa al Grau de Valencia (1459-1703)*, Tossa de Mar, 1991, p. 173.

La matière première : sa préparation et son utilisation dans l'industrie médiévale

Le redoul et le travail du cuir (XIV^e-XV^e siècles)

Avant d'être utilisé, le redoul devait être préparé. S'il est difficile pour la période médiévale d'apprécier la réalité de sa transformation en milieu rural, il semble toutefois qu'à la fin du Moyen Âge, de manière croissante, celle-ci se faisait dans les villes industrielles et ce afin d'en garantir la qualité et lutter contre les fraudes. Les règlements municipaux rédigés à partir du XV^e siècle précisent qu'avant d'être utilisée comme tannin, la plante devait être au préalable séchée³⁷. Le livre de *la cadena* de Reus stipule dans un règlement intitulé *qui bat reudor*, que nul ne peut battre, ni étendre du redoul sur la propriété d'un autre³⁸. Comme à Vic, la plante était probablement séchée sur des pièces de textile³⁹. La plante devait être nettoyée de ses fruits noirs appelés « *moras* »⁴⁰. Ceux-ci pouvaient en effet tâcher les cuirs lors du tannage⁴¹.

Plusieurs règlements catalans et valenciens apportent quelques précisions sur la phase suivante qui consiste à broyer la matière séchée en poudre plus ou moins fine. À Banyoles, à Reus, la plante séchée était battue⁴². Dans la première localité, le terme latin *triturare* est utilisé alors que dans la seconde, le terme catalan *barruscar* est employé, traduisant là encore l'action de battre⁴³. À Valence, l'un des grands centres de production des cuirs dans la péninsule ibérique, dans une ordonnance datée de 1335, il est stipulé que les fosses à tanner devaient être remplies d'*herba de raudor picada* ou piquée dans le sens de piler⁴⁴. Ce vocabulaire précise donc la préparation par broyage de la plante. Selon toute vraisemblance, à la fin de la période médiévale, et à la différence de la période suivante, la matière plus ou moins fine obtenue, l'était probablement plus par une action manuelle, que mécanique. L'utilisation de moulin hydraulique ou de meules, des *rodets*, doit être néanmoins envisagée, même si aucune mention n'a été relevée.

L'étude des différents règlements techniques concernant la préparation du cuir en milieu urbain souligne la place singulière occupée par la corroyère, et ce jusqu'au XVIII^e siècle, à côté d'autres matières tannantes : lentisque, garrouille, yeuse, sumac etc. Après la phase préparatoire des peaux, désignée par travail de rivière, les cuirs étaient disposés avec de la corroyère dans une

37. L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers...*, op. cit., p. 145.

38. J.-M. GUIX SUGRANYES, *El « llibre de la Cadena »...*, op. cit., II, p. 113.

39. R. GENIS BAYES, *El ram de la pell...*, op. cit., p. 306.

40. On parle aujourd'hui en Catalogne de *móra de roldó*.

41. R. GENIS BAYES, *El ram de la pell...*, op. cit., p. 34.

42. L.-G. CONSTANS SERRATS, *Diplomatari de Banyoles...*, op. cit., p. 342.

43. J.-M. GUIX SUGRANYES, *El « llibre de la Cadena »...*, op. cit., II, p. 113.

44. F. SEVILLANO COLOM, *Valencia urbana a través de los libros de Mustaçaf*, Valence, 1958, p. 303.

tina, une cuve et/ou une *nauc*, une fosse, c'est la phase de tannage à proprement parler qui devait rendre imputrescible le cuir⁴⁵. Les tanneurs pouvaient utiliser du redoul en combinaison avec d'autres matières tannantes. À Segorbe ou à Castellón de la Plana, après un bain préparé avec de l'eau chaude et du lentisque, pour leur tannage les peaux étaient placées dans des cuves où les tanneurs préparaient un jus composé d'eau, de lentisque et de corroyère⁴⁶. Au Moyen Âge, le tannage se faisait soit en fosse, soit en outre ou en sac. À Perpignan, une ordonnance datée du 9 août 1407 indique qu'il était permis de tanner les peaux en sac ou en fosse⁴⁷. Les peaux étaient ainsi cousues et bourrées de feuille de *roudor*.

Du royaume de Valence, en passant par le Languedoc et la Catalogne, le tannage à la corroyère fut répandu. Les achats massifs de redoul catalan réalisés par les tanneurs de Narbonne au XIV^e siècle attestent, en l'absence de règlements techniques relatifs à la production des cuirs, un tannage réalisé avec cette matière première. Le tannage au redoul était donc spécifique à l'est ibérique et à une partie du Midi. D'ailleurs au XVIII^e siècle à Perpignan, par opposition au tannage qualifié à la française et réalisé avec du tan, lorsque le tannage était effectué à la corroyère, il était dit à la catalane⁴⁸.

La corroyère a également constitué une matière particulièrement intéressante pour séparer la laine ou les poils de la peau. Les mégissiers appelés *aluders* dans l'espace méridional se chargeaient de cette opération. À Reus, les peaux étaient alors dépilées avec de l'écorce de pin et un peu de corroyère⁴⁹. À Perpignan, la laine de mégisserie, récupérée sur la peau d'animaux morts était préparée avec du redoul⁵⁰. En prenant soin de traiter les laines de peaux de la sorte, les *aluders* perpignans utilisaient une matière moins agressive que la chaux hydratée, c'est-à-dire l'hydroxyde de calcium⁵¹. Au vu de l'importance de draperie et de la mégisserie dans certaines villes languedociennes, l'utilisation de ce procédé peut aussi y être envisagée. En lien avec l'activité textile, il reste désormais à définir l'utilisation faite de la corroyère dans la teinturerie médiévale.

45. L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers...*, op. cit., p. 36.

46. G. NAVARRO ESPINACH, « La industria del cuero en el reino de Valencia y el consejo de Teruel (siglos XIII-XVI) », *Mil años de trabajo del cuero*, actes du II Simposio de Historia de las Técnicas, Cordoue, 6-8 mai 1999, 2003, p. 224.

47. Archives Départementales des Pyrénées-Orientales (désormais ADPO), *Archives communales déposées* (désormais abrégé en : AC), *fonds de la ville de Perpignan*, 112EDT24, f° 203, 9 août 1407.

48. ADPO, *Administration provinciale*, 1C1052, rapport sur la fabrication des cuirs en Roussillon (1733).

49. L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers...*, op. cit., p. 141.

50. ADPO, AC, 112EDT24, f° 260, 29 octobre 1433.

51. À Perpignan, la laine de mégisserie obtenue avec du redoul servait à fabriquer des draps fins : A. PINTO, « Draperie et développement urbain : le cas de Perpignan à la fin du Moyen Âge » *Morphologie urbaine et identité sociale dans l'arc méditerranéen* (X^e-XV^e s.), Chambéry, 2-5 mars 2005, à paraître.

Le redoul dans la teinturerie

Les mentions de redoul relevées dans les réglementations médiévales et concernant la teinture des centres textiles méridionaux et aragonais montrent qu'il s'agissait d'un ingrédient faisant partie des fournitures habituelles des teinturiers. Mais dans leur volonté d'assurer une haute qualité aux teintures, les villes drapières sélectionnaient une gamme limitée de substances tinctoriales fournissant des couleurs d'une grande solidité au lavage et à la lumière et considèrent avec suspicion les procédés de nuançage à base de plantes – dont le redoul – et produits chimiques divers qui pouvaient aussi bien permettre à un teinturier de donner un éclat ou une profondeur exceptionnels à une teinture que d'imiter frauduleusement – et fugacement – la couleur de teintures orthodoxes et chères. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre cette interdiction inscrite dans les règlements pour la draperie de Narbonne de 1346 : « que sur le vermeil, ne soit mis ni vitriol (sulfate ferreux) ni moulée (poussière de fer récupérée auprès des rémouleurs) ni redoul, ni chaux, ni adjuvant »⁵², tous produits qui pouvaient servir à corriger et faire paraître plus intense, plus foncée ou plus cramoisie une teinture en vermeil et à économiser sur le kermès, ingrédient réglementaire pour cette couleur.

On trouve aussi le redoul mentionné dans les règlements concernant la teinture en noirs et gris aux tannins et aux sels de fer. L'emploi de la plante en décoction, de même que la macération concentrée des branches et feuilles employée par les tanneurs, appelée en catalan *aygua de reudor* ou simplement *aygue*, était ainsi interdite dans l'une des plus anciennes ordonnances sur la draperie de Barcelone, de 1387⁵³. La raison des restrictions ou interdictions prévues dans ces textes est clairement expliquée beaucoup plus tard par Jean Hellot, dans son *Art de la teinture des laines* de 1750. Il justifie pourquoi, encore à son époque, il demeure « expressément défendu de teindre les étoffes de blanc en noir. C'est que si l'on voulait teindre de blanc en noir, et faire un noir bien foncé, il faudrait employer une plus grande quantité de noix de galle [...ou de toute autre plante à tannin] mais pour surmonter cette galle, en termes d'ouvrier, c'est-à-dire pour la noircir, ou encore mieux, pour faire de l'encre sur l'étoffe (car ceci n'est autre chose) il faudrait une grande quantité de couperose, qui non seulement rudit l'étoffe mais qui la rend cassante par l'acidité que ce sel laisse sur les fibres de la laine : au lieu qu'il faut beaucoup moins de l'un et de l'autre lorsque l'étoffe a déjà un pied, c'est-à-dire, une forte couche de quelque couleur foncée qui la rend moins éloignée du noir que si elle était toute blanche »⁵⁴.

52. A. BLANC éd., *Le Livre de comptes de Jacme Olivier, marchand narbonnais du XIV^e siècle*, Paris, 1899, p. 889, § 35.

53. « ... que negun tintorer no gos metre roudor ne aygua de roudor en neguna tinta que faça... », cf. P. DE BOFARULL MASCARO éd., *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón*, vol. 40, Barcelone, 1847-1910, p. 305, § 38, p. 306, § 42, p. 312, § 64.

54. J. HELLOT, *L'Art de la teinture des laines et des étoffes de laine en grand et petit teint avec une instruction sur les débouillis*, Paris, 1750, p. 434-436.

Le dernier procédé mentionné est une des innovations techniques à mettre au crédit des teinturiers de draps languedociens et catalans du Moyen Âge⁵⁵ : il permettait d'obtenir un beau noir en donnant une seconde teinture aux tannins et aux sels de fer à un drap ayant déjà reçu un « pied » de pastel qui pouvait, dans ce cas, être sensiblement moins intense – et bien moins onéreux – que le degré de pastel nécessaire pour la brunette. Pourtant, ce nouveau noir demeura interdit pour les draperies fines jusqu'à la fin du Moyen Âge. Quant aux gris et noirs obtenus uniquement par la combinaison de tannins et de sels de fer, ils furent tolérés uniquement pour les usages domestiques, pour reteindre en noir des vêtements usagés ou pour des tissus neufs peu coûteux et grossiers comme les « frisons » et les « vervins »⁵⁶.

Ce n'est ainsi qu'au XVIII^e siècle, dans la draperie languedocienne, que furent pleinement exploitées les potentialités tinctoriales du redoul⁵⁷.

Conclusion

Dans une zone comprise entre Montpellier et le levant ibérique, la corroyère a tenu une place à part pour les industries locales jusqu'au XIX^e siècle⁵⁸. À travers cette enquête, concentrée sur la fin du Moyen Âge, se révèle aussi l'emprise grandissante des villes industrielles dominées par la draperie et l'industrie du cuir sur leur région. Elles puisaient dans leur *hinterland* une partie des matières premières nécessaires à leurs industries. L'utilisation du redoul à grande échelle, pour le tannage et – avec les réserves expliquées plus haut – pour la teinture, est également exemplaire du point de vue de la gestion des espaces naturels. Dès le Moyen Âge, certaines municipalités, et en particulier dans la couronne d'Aragon, mirent en place une gestion raisonnée de l'exploitation des « redoulières ». La rédaction des règlements urbains visait davantage à assurer la qualité de la plante et non à la préserver des « prédatons », les ressources disponibles étant supérieures à la demande. Au cours des siècles postérieurs, la tendance s'inversa entraînant une surexploitation de la corroyère. À la fin de la période médiévale, cette dernière ne fit pas l'objet d'appropriation particulière à la différence des siècles postérieurs. Les marchands firent main-basse sur la commercialisation du redoul transformé en matière première plutôt que sur la ressource

55. D. CARDON, *Technologie de la draperie médiévale d'après la réglementation technique du nord-ouest méditerranéen*. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier II, 2, 1990, p. 439-40 et 480-489.

56. Ordonnance de 1438 sur la draperie barcelonaise, cf. A. DE CAPMANY Y DE MONPALAU, *Memorias históricas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, Barcelone, 1779-1792, réédition annotée par E. GIRALT RAVENTOS et C. BATLLE GALLART, 1961-1963, p. 472, § 25.

57. D. CARDON éd., *Mémoires de teinture*, op. cit., f° 67-76, f° 86-92.

58. Cette réalité a pu être soulignée pour l'Aude : M. CAU, « Le redoul (coriaria myrtifolia) », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 104, 2004, p. 57-63.

et sa collecte. Les temps modernes marquent, eux, des changements profonds et une intensification de l'exploitation des « redoulières » qui firent l'objet de plus grandes convoitises.

Dominique Cardon, CNRS, CIHAM/UMR 5648, Université Lyon II, CNRS-EHESS-ENS-LSH, 18 quai Claude-Bernard, F-69365 Lyon Cedex 7

Anthony Pinto, 71 rue des Sardes-Grignon, F-73200 Albertville

Le redoul, herbe des tanneurs et des teinturiers. Collecte, commercialisation et utilisations d'une plante sauvage dans l'espace méridional (XIII^e-XV^e siècles)

Le redoul ou corroyère, *Coriaria myrtifolia* L., arbuste indigène des forêts du nord-ouest méditerranéen, très riche en tannins mais toxique, est pris comme exemple de gestion des ressources de l'environnement naturel au Moyen Âge. Ses particularités botaniques et chimiques, indiquées en première partie, expliquent ses applications, durant des siècles, en tannage et en teinture. Les zones et méthodes de récolte mentionnées dans les documents médiévaux – principalement catalans – sont mentionnées, ainsi que les circuits commerciaux à l'échelle régionale et internationale qui organisaient l'exploitation de cette matière première végétale. Enfin, les données techniques sur son emploi en tannage et teinture sont discutées.

Gestion de l'environnement – histoire des techniques – ethnobotanique – tannins – teintures naturelles

Redoul, *Coriaria myrtifolia* L. a tanner's and dyer's plant. Collecting, trade and uses of a native plant of the Mediterranean ecosystems (13th-15th c. AD)

Coriaria myrtifolia L. is a wild bush indigenous in the forests and scrublands of north-western Mediterranean countries that is very rich in tannins but toxic. It is here taken as an example of management of natural resources in the Middle Ages. Its botanical and chemical characteristics are described; they explain its applications for tanning and dyeing during centuries in that part of the world. The mediaeval documents – mainly from Catalunya – mentioning the places where it was collected and the methods used are discussed, and so are the texts describing the trade at regional and even international scale that was gradually organised to fully exploit this vegetable resource. In a last part, we explain the technicalities of its use in tanning and dyeing processes as they can be inferred from the medieval and later documentation.

Environment management – history of techniques – ethnobotany – tannins – natural dyes

